Vol. XI. Saint-Boniface, Manitoba, 1 Mars 1911. No. 17

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis 1.50
Europe 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et a responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

La paix dans l'injustice

Dans sa récente conférence aux jeunes libéraux sur la "réciprocité et la marine" M. le député J. Demers, avec un à propos douteux, a cru devoir vanter la paix' où le règlement Laurier-Greenway a fait entrer la question des écoles du Mrnitoba. Cette prétendue paix, c'est la paix dans l'injustice, sous le joug de l'oppression érigée en loi, qu'une pratique bienveillante a cependant un peu adoucie.

Au mépris de la vérité et des chefs de l'Eglise, M. Demers a eu la légèreté d'ajouter que seuls les agitateurs politiques intéressés à discréditer le parti libéral agitent encore ces questions.

Il est donc nécessaire de répéter la parole souveraine de Léon XIII qu'aucun politicien ne pourra étouffer et que tous les catholiques se rappelleront sans cesse.

Voici les paroles de Léon XIII:

"Nous ne pouvons toutefois dissimuler la vérité: la loi que l'on a faite, dans un but de réparation, est défectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont, personne n'en doute, le droit de demander. En outre, ces tempéraments mêmes que l'on a imaginés ont aussi ce défaut que, par des changements de circonstances locales, ils peuvent facilement manquer leur effet pratique. Pour tout dire, en un mot, il n'a pas encore été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants au Manitoba.

"Or, toute demande dans cette question. et en conformité avec la justice, que l'en y pourvoie pleinement, c'est-à dire que l'on mette à couvert et en sûreté les principes immuables et sacrés que Nous avons touchés plus haut C'est à quoi l'on doit viser, c'est le but que l'on doit poursuivre avec zèle et avec prudence".

Plus loin le Pape parle du jour où il sera donné aux catholiques manitobains "de faire triompher toutes leurs revendications".

C'est pour obéir à cette parole immortelle du Souverain Pontife que Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Saint-Boniface, dans son zèle à défendre, selon son devoir, les âmes des catholiques manitobains, et, avec lui, les catholiques qui reconnaissent l'autorité de l'Eglise au-dessus du parti, ont continué de réclamer qu'il fût "suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants du Manitoba"

Ceux qui prétendent que le règlement Laurier-Gseenway a suffisamment pourvu aux droits des catholiques manitobains donnent un démenti outrageant à la parole du Pape

Ceux qui traitent d'agitateurs politiques et d'ennemis du parti libéral les évêques et les fidèles qui ne font qu'obéir à cette parole, montrent un esprit qui ne fait guère honneur à un catholique, ni même à un loyal politicien.

Si l'on prétendait seulement que le malheur des temps, l'aveuglement des hommes ne permettent pas encore de réaliser l'état de justice auquel prétendent légitimement les catholiques manitobains, si l'on disait qu'on ne peut faire plus, on comprendrait peut-être cet aveu d'impuissance. Mais que l'on ne vienne pas donner comme la paix ce qui n'est que l'organisation légale de l'injustice et l'oppression du plus faible. Nos compatriotes et nos coreligionnaires peuvent être forcés de subir l'injustice, tout en réclamant leurs droits violés, mais rien n'oblige à dénaturer ni à étouffer la vérité.

Il faut que cette vérité et le droit aient la vie bien dure pour que l'on s'obstine autant et si vainement à leur donner la mort.

L'Action Sociale

Juste et bienveillant temoignage

Ce nous est un plaisir, et même une consolation, de signaler, en le louant sons restriction, le bel article publié dans le "Tablet" du 11 février dernier, par M F. W. Grey, sur l'Eglise dans l'Ouest Canadien

M. Grey rend hommage et donne son assentiment aux vues et aux intentions des deux archevêques Langevin et Bourne, mois il reconnaît qu'avant d'envisager pratiquement la suprématie future ou probable de la langue anglaise dans les diocèses de l'Ouest, il faut aviser et pourvoir présentement aux besoins, tant pour les écoles que pour la prédication et le ministère, des immigrants, des enfants comme des adultes, qui ne comprennent pas plus l'anglais que le français.

Admettons, ajouterons-nous, que l'anglais doive devenir là-bas la langue dominante chez les catholiques, ce qui est possible, tout en restant encore le secret de la Providence, faut-il pour cela désirer la disparition des autres idiômes et y travailler au nom de l'Eglise ? Nous ne le croyons pas.

En tout cas, si l'Eglise doit être assez forte dans l'Ouest pour gagner et retenir à elle la plus grande partie de ceux qui parlent l'anglais—et l'on sait quel gigantesque travail de conversions il faudra pour cela—il lui faut d'abord un nombre beancoup plus consibérable de vocations parmi les catholiques canadiens de langne anglaise, ensuite un grand nombre de missionnaires venant des Iles Britanniques.

"Actuellement, ajoute M. Grey, les Canadiens-français fournissent nnn seulement leur pleine part de vocations et une part au-dessus de la proportion de leur majorité relative, mais ils fournissent aussi des hommes qui ont la volonté et la capacité de prêcher dans d'autres langues que leur langue propre et qui peuvent faire le ministère, lorsqu'ils en sont requis, dans d'autres rites que le rite latin. Il se peut qu'ils sont meilleurs linguistes que leurs compatriotes de langue anglaise; mais le fait est qu'en règle générale le Canadien-français parle l'anglais tandis que c'est par exception, même dans la province de Québec, que le Canadien-anglais parle le français.

"Le résultat de ce mono-linguisme, là où une émigration de langue variée doit être conquise pour l'Église, conservée pour l'Empire et gagnée à la langue anglaise est trop évident pour qu'il faille y insister. Les Canadiens-français, pleinement au fait des besoins de la situation, parlent, écrivent et prêchent en français, en anglais, et dans une demi-douzaine d'autres langues, outre qu'ils fournissent leur part, complètement supérieure à toute proportion, de travailleurs dans les champs tout blanchissants de la moisson évangélique. On peut se demander quelle va être dans ce travail la part des catholiques de langue anglaise ?"

M. Grey prétend franchement qu'il appartient aux catholiques anglais du Canada et de l'Angleterre de gagner l'Ouest à l'Eglise et à la langue anglaise.

"Le clergé canadien-français a fait et fait encore tout ce qu'on peut attendre de lui pour cette fin, et même beaucoup plus. Donc, si la tâche est au-dessus des forces de l'Eglise canadienne la faillite en devra indubitablement retomber, non sur la responsabilité des catholiques canadiens-français, mais sur celle des Anglais du Canada et d'Angleterre."

Si le devoir de l'Angleterre est de s'intéresser davantage aux missions étrangères, elle doit s'intéresser bien davantage à celles qui intéressent l'Empire autant que l'Eglise.

"Donc l'avenir de l'Eglise dans l'Ouest, si elle doit retenir à elle la langne anglaise, comme elle a retenu et retient la langue

A suivre sur la 2ième page

Le Manitoba

Mercredi, 1 Mars 1911

De l'opposition d'un bout a l'autre du Canada

Le discours que M. Roblin a prononcé mercredi à la Législature, sur la motion Norris et la réciprocité commerciale, mérite d'être lu et médité par tout vrai bon canadien. C'est, suivant nous, la plus limpide exposition du sujet qu'on ait faite jusqu'ici de ce troublant problème.

Le premier-ministre du Manitoba se declare énergiquement opposé à la convention Taft-Fielding parcequ'il y voit, au-dessus de tout, deux conséquences fatales: (a) le bouleversement de notre économie nationale canadienne,(b) un agent de dissolution pour l'intégralité impériale.

M. Roblin s'appuie sur des faits, sur des chiffres et sur des rai-ons de situation géographique absolument irrécusables.

En même temps que M. Roblin, un ancien premier-ministre libéral d'Ontario, l'hon G. M. Ross se prononce contre l'arrangement Fielding. Après le *Board of Trade* de Montréal, voici maintenant le *Board of Trade* de Toronto, tout rempli de vieux libéraux, qui s'oppose à ce marché international.

L'hon. M. McBride, à la Colombie Anglaise, dénonce ce marché comme funeste.

Des paroles de protestations s'élèvent de partout.

M. Sifton a pris dramatiquement position contre Sir Wilfrid Laurier hier, aux Communes.

Le gouvernement fédéral commettra-t-il la folie de livrer ainsi le Canada à la finance américaine, aux trusts et aux combines qui se préparent à nous tondre ?

L'enquete Ross

Le juge Myers a livré à la Commission Scolaire de Winnipeg le rapport de l'enquête qu'il a faite sur l'acquisition de la location King Edward—une affaire tellement connue et débattue lors des dernières élections provinciales qu'elle nous dispense de toutes explications.

Le juge Myers constate qu'en dépit de leurs démentis, M. D. A. Ross, le député de Springfield, et son fils, ont réalisé des profits à même cette transaction. Le député de Springfield, faisant partie de la Commission scolaire se trouve impliqué dans une affaire qui suinte la concussion et le péculat.

Que sortira-t-il de tout cela ?

A première vue, ce n'est rien de joli,—ni d'édifiant.

Nous serions fachés que M. Ross fût trouvé coupable d'avoir profité de son mandat de commissaire d'école pour grossir son magot. Ce serait un abus de confiance, spécifiquement prohibé par la loi. Un homme vertueux comme M. Ross, qui a voulu nous imposer l'instruction obligatoire—à des écoles athées—sous des prétextes de moralité prend son monde par surprise !

Ce que c'est, tout de même, que ce verbiage de certains phraseurs et lanceurs d'idées en matière d'éducation et de discipline publique !

Le Dr. Devine et l'Universite d'Ottawa

Texte français d'une lettre parue dans le Free Press du 20 février dernier:

Monsieur le rédacteur du *Free Press*,

Le 6 février nous avons demandé au Dr James A. Devine de citer les paroles du S. Pontife Léon XIII par lesquelles selon lui, "il était clairement stipulé que l'Université d'Ottawa devait être anglaise." Nous ajoutions: "Si d'ici à vendredi, le 17 février, date de notre prochaine réunion, le Dr Devine ne cite pas les paroles mêmes de Léon XIII, nous nous croirons en droit de douter de sa sincérité dans une question de grande importance"

Le Dr Devine n'a pas cité les paroles de S. S. Léon XIII, et pour cause Le 7 février, il est vrai, le Docteur a écrit que "le clergé canadien-français prostitue la religion" mais ce ne sont point-là des paroles de Léon XIII

Cependant nous n'osons croire qu'un catholique de la trempe du Dr Devine s'oublierait au point de falsifier délibérément un bref apostolique de S S Léon XIII. Nous croyons plutôt que, trop confiant dans les documents qu'on lui a fournis, il n'a pas même lu le Bref dont il parle, et crut qu'il contenait tout ce qu'on en déduisait.

C'est sans doute en vertu du même procédé qu'il affirme "que l'Université d'Ottawa fut établie pour l'éducation des catholiques de langue anglaise." Le fait est qu'en 1866 la charte civile ne fut accordée à l'Université d'Ottawa que parce que celle-ci devait être bilingue.

En effet, le gouvernement canadien en accordant, deux semaines plus tôt, une charte universitaire au collège catholique anglais de Regiopolis, à Kingston, avait posé le principe d'une université par province pour chaque dénomination religieuse. Le gouvernement Belleau-McDonald refusa donc la charte demandée pour Ottawa. Il ne céda aux instances de Letellier de St-Just et des autres membres de l'opposition que pour avoir une université bilingue dana la capitale d'un pays bilingue. Les documents de la session de 1866 sont là pour attester la vérité de ce que nous avançons.

En 1902, pour des avantages pédagogiques évidents, on établit à Ottawa un cours français distinct du cours anglais. Le Dr Devine s'indigne de ce changement. C'est pourtant la même transformation que les supérieurs du Collège de St-Boniface ont fait subir à leurs cours d'étude, en 1906, au profit des élèves de langue anglaise, et personne ne s'en est plaint. Le changement d'Ottawa, selon le Dr Devine, était au détriment de l'élément anglais. Comment ça? Les élèves de langue anglaise ne perdaient rien, au contraire: on leur laissait leur cours anglais à eux seuls, on leur demandait simplement de souffrir à côté d'eux des condisciples catholiques comme eux, citoyens comme eux tout disposés à faire leur possible pour ne pas les déranger. Pourquoi s'offenser de cette promiscuité ?

Je le demande à nos coreligionnaires anglais, allemands, polonais et autres, lorsque, d'après le recencement officiel de 1901, les catholiques de langue française, dans le seul archidiocèse d'Ottawa, sont 124,936 contre 32,529 catholiques de langue anglaise; lorsque dans les provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto ils sont 189,608 contre 174,864 autres, serait-il juste de prohiber l'enseignement du français dans le seul collège catholique d'Ontario qui puisse le donner ? Peut-on raisonnablement forcer la majorité à chercher au loin une éducation qu'elle a le droit et la faculté de se procurer chez elle ? Et c'est ce que veulent les auteurs de la lettre citée par le Dr Devine.

Nous n'insistons pas davantage. Nous ne prétendons pas engager une polémique, et d'ailleurs nous ne comprenons pas bien pourquoi le Dr Devine cherche à brouiller les esprits en mêlant l'Université d'Ottawa à nos difficultés présentes. Nous avons cru que c'était un devoir pour nous de faire connaître le manque de fondement de certaines assertions aux catholiques d'autre nationalité que la nôtre. Ceux-ci sont nos amis d'hier et d'aujourd'hui, ils seront nos alliés demain. Nous avons donc tout intérêt à ne pas laisser subsister entre eux et nous de malentendus.

J. A. Beaupré.

Au nom des cercles LaVérendrye et Provencher.



STATION DE FEU No. 1

La situation a Washington

LE CANADA DEVRAIT ATTENDRE

(*Le Devoir*)

La situation se corse à Washington

M. Taft a lancé son ultimatum, par la bouche de M. McCall

Si le Sénat repousse le projet ou ne l'adopte pas avant d'expirer, le 4 mars, le président convoquera immédiatement une session extraordinaire du nouveau Congrès. Ceci, c'est l'avertissement aux républicains protectionnistes et récalcitrants.

Si les anti-protectionnistes veulent élargir la brèche pratiquée dans le tarif, le président leur opposerr son *veto* suprême. Cela, c'est la menace aux démocrates qui pourraient être tentés de faire échec au traité et de proposer, au prochain congrès, une réduction générale des impôts douaniers.

Même à distance, il est facile de comprendre le jeu des partis et des factions.

M. Taft veut à la fois sauvegarder ce qu'il peut de la situation acquise au protectionnistes et détourner, au profit de son parti, le courant populaire qui réclame un abaissement général du tarif.

Il croit ainsi gagner du temps et peut-être même en enrayer le mouvement libre-échangiste

De leur côté, les démocrates, qui ont travaillé depuis tant d'années à faire naitre cette opinion anti-protectionniste, n'entendent pas se laisser ainsi donner le pion.

Que sortira-il de là ? Il est encore difficile de le prévoir, même à si courte échéance. Les observateurs les plus attentifs et les mieux familiarisés avec la politique américaine n'osent pronostiquer rien de certain.

* * *

Mais cette situation intéressante prouve combien M. Monk avait raison de demander, au banquet du *Devoir*, si nos ministres n'avaient pas été un peu vite en besogne.

Elle justifie le doute que j'exprimais, ici même, lorsque je suggérais qu'il eut mieux valu, peut-être attendre le moment où les autorités américaines—président et congrès—eussent été plus uniformément et plus sincèrement favorables à la réciprocité.

Et surtout les manœuvres de Washington font ressortir davantage, de jour en jour, la sagesse de l'attitude que M. Monk a prise à la Chambre, le 9 février.

MM. Laurier et Fielding ont fait rejeter par leur majorité docile la proposition du député de Jacques-Cartier. Ils vont être forcés maintenant d'y accéder. Ils ne peuvent décemment précipiter la ratification de l'entente avant d'être fixés sur ce qui va se produire à Washington.

M. Fielding a bien déclaré que le gouvernement canadien suspendrait l'opération du nouveau tarif jusqu'au jour où les autorités américaines auraient manifesté, par leur législation et par leurs actes administratifs, leur entière bonne foi.

Cette assurance n'est pas suffisante.

Le parlement canadien ne doit pas, par une hâte maladroite et sans dignité, permettre au Américains de croire que le Canada est tellement affamé de réciprocité qu'il signe d'emblée son engagement, avant de savoir si l'autre partie contractante va contresigner, sans arrière-pensée, ses propres obligations.

C'est le temps ou jamais de jouer serré et de faire acte de prudence et de fermeté.

* * *

De plus, M. Laurier et ses collègues ne peuvent exiger une confiance aveugle du peuple Canadien.

Il ne manque pas, au Canada de gens indépendants qui ne repoussent pas, en principe, une entente commerciale avec les Etats-Unis; qui sont même disposés à faire un accueil bienveillant à celui-ci; mais ils mettent à leur approbation une condition essentielle; c'est que le Canada traite avec les Etats-Unis sui un pied d'égalité.

Et les gens prudents ne s'en rapporteront pas à MM. Laurier, Fielding et autres annexionistes d'hier, et peut-être de demain, pour décider si le gouvernement américain a bien accompli sa part du marché.

* * *

Et à propos d'annexion, il serait temps, je crois, que le parlement canadien mit fin à cette fumisterie qui menace de devenir dangereuse.

Que les auteurs de cet épouvantail soient des farceurs, nul homme sérieux et averti n'en saurait douter. Et des trois augures qui ont commencé la farce—sir Hugh Graham, au Canada, Champ Clark et Bennet, aux Etats-Unis—je ne sais lequel rirait le plus fort, s'ils se rencontraient à un carrefour désert de la frontière. On m'apprendrait même que Bennet a préparé sa motion après entente avec un représentant du *Star* et quelque délégués de l'Association des Manufacturiers canadiens, je n'en serais nullement étonné.

En tout cas, le motif, des deux côtés, est apparent.

* * *

Mais enfin, la farce se prolonge. Et il ne faut guère connaître l'histoire des pays anglo-saxons pour ne pas redouter les conséquences possibles de manœuvres de ce genre.

Les Anglo-Saxons s'excitent moins souvent que les Latins; mais quand ils se décident à s'emballer, ce n'est pas à moitié.

Chez les Américains, surtout, les paniques nationales sont absolument insensées.

La guerre hispano-américaine fut le résultat d'une panique. L'explosion du *Maine* mit le feu aux poudres. Si le *Maine* n'avait pas sauté, les agioteurs américains qui voulaient la guerre auraient bien trouvé quelque autre moyen d'affoler la nation.

Les Anglais de là-bas sont plus solides. La tête de John Bull résiste longtemqs au vin de la terreur ou de la colère; mais quand elle tourne, l'honnête gentleman se livre à d'étranges manifestations

Les Anglo-Canadiens sont, en ceci comme en toute chose, mi-anglais, mi-américains; et—à Toronto surtout—la moitié américaine est souvent la plus forte.

L'envoi des contingents d'Afrique fut, en grande partie, le résultat de la campagne de presse organisée par l'agent de Cecil Rhodes au Canada.

M. Laurier commença par en rire, puis il fit le plongeon.

Pourquoi, avant que cette histoire d'annexion ne devienne sérieuse, la Chambre des Communes n'y met-elle pas fin par une déclaration explicite et sans ambages, affirmant que les représentants du peuple canadien sont fermement décidés à conserver intacts l'autonomie politique du Canada et le lien qui l'unit à la Grande-Bretagne?

Et cette affirmation devrait être formulée de telle sorte qu'el le permît aux hommes sincères de tous les groupes, à ceux qui approuvent la convention et à ceux qui la combattent, de se rallier sur ce terrain commun.

Assurément, M. Laurier et ses collègues de pourraient s'objecter à cette déclaration de principes. Sinon, ils fortifieraient les doutes de ceux qui les croient capables d'avoir foit entrevoir aux hommes d'Etat américains, derrière le rideau de la réciprocité commerciale, des perspectives d'union politique.

HENRI BOURASSA

Juste et bienveillant temoignage

Suite de la 1ère page

française, dépend de ceux qui désirent voir ce but atteint. Il ne peut y avoir de rivalité entre clergé français et clergé anglais, sauf une rivalité de zèle et d'abnégation. Mais le clergé français qui a fait et fait encore tant pour gagner l'Ouest à l'Eglise, qui voit, aussi clairement que l'archevêque de Westminster et que le "Tablet" le besoin de gagner l'Ouest par la langue anglaise, ne peut continuer ni accomplir cette tâche sans aide...

"Si les catholiqdes anglais du Canada et d'Angleterre veulent faire, pour l'Eglise dans l'Ouest et pour la langue anglaise, un travail proportionné à celui accompli pour l'une et l'autre par le clergé et les fidèles canadiens-français, le résultat sera favorable à la double fin qui n'est pas moins désirée par les derniers que par les premiers."

Nous remercions M. Grey de ce beau témoignage tout aussi à notre honneur qu'à celui de son auteur. M. Grey, comme le "Tablet" lui même, parait avoir été favorablement renseigné et impressionné par la belle lettre que Mgr l'archevêque de St-Boniface écrivit courageusement au "Tablet", le mois dernier, et dont nous avons donné alors la traduction.

Il est bon, même pour quelques canadiens pusillanimes, d'entendre un Anglais rendre hommage aux travaux de nos missionnaires dans l'Ouest, et reconnaitre loyalement que si nous y avons travaillé presque seuls, nous y avons du moins fait beaucoup plus que la part qu'on était en droit d'attendre de nous. Donc, même aux yeux des hommes, les héroïques dévouements des nôtres ne sont pas partout complètement mis en oubli.

L'Action Sociale.

Le Canada avant tout

Quand il surgit dans la politique un événement commercial de l'importance, par exemple, de la convention douanière Taft-Fielding, on aimerait à lire ou entendre les arguments que les hommes d'affaires. financiers, industriels, commerçants, peuvent offrir pour ou contre la proposition à l'ordre du jour.

Les questions de tarif sont toujours si complexes qu'il n'y a guère que les experts en économie politique ou en science commerciale qui en saisissent toute la portée

Or que disent les *spécialistes* du projet actuel de réciprocité entre le Canada et les Etats Unis ?

Ils sont unanimes, comme corps, à blâmer la proposition Fielding-Paterson et à la combattre.

La Chambre de Commerce de Québec, le Board of Trade de Montréal, celui de Toronto (presque à l'unanimité), ceux de Hamilton, Winnipeg et Vancouver, se sont tous prononcés contre cette mesure.

Dans l'espèce, c'est cependant l'attitude du Board of trade de Toronto qui est la plus remarquable, parce qu'elle a donné lieu à une énergique résolution de dix-huit libéraux influents, presque tous millionnaires, qui déclarent hautement rompre avec leur parti sur cette question de réciprocité parce qu'elle est contraire aux intérêts bien entendus du Canada.

Nous notons avec plaisir que, à l'encontre d'autres personnages influents, c'est au point de vue national que ces dix-huit libéraux dissidents se placent pour combattre la réciprocité.

C'est le tort des impérialistes canadiens d'avocasser toujours la raison britannique de ou de ne pas faire. Dans la discussion de nos affaires publiques, nous devons d'abord considérer les droits, les devoirs et les avantatages de notre pays; ensuite, si nos intérêts ne sont pas en conflit, il est convenable que nous pensions à l'Angleterre avant toute autre nation.

Au point de vue canadien, il ne serait pas mieux peut-être d'appuyer un mouvement politique pour cette raison seule qu'il est de nature à nuire aux intérêts impérialistes.

La mesure du gouvernement libéral proposant le commerce libre de nos produits avec les Etats-Unis est-elle bonne ou mauvaise au point de vue *canadien*, tel est le seul problème qui doit nons occuper présentement.

C'est sur ce terrain que la question se pose, c'est sur ce terrain que nous l'envisageons et c'est sur ce terrain que les esprits les plus avisés du parti libéral, en dehors des politiciens partisans quand même, dédoncent la politique nouvelle de Sir Wilfrid Laurier et de son gouvernement.

L'Evénement

Mgr l'Archeveque d'Ottawa

Sa Grandeur Mgr Gauthier, archevêque de Kingston, promu au siège d'Ottawa, en remplacement de feu Mgr Duhamel, a été intronisé dans ses nouvelles fonctions la semaine dernière.

L'arrivée de Mgr Gauthier dans la Capitale canadienne a donné lieu à d'imposantes manifestations de foi et de soumission filiale de la part du clergé et des fidèles.

Chez Nous et Autour de Nous

—Nous voici en mars ! Sera-ce bientôt le printemps avec son soleil bienfaisant ?

—Madame Renaud, No. 336 Rue Langevin, annonce au public qu'elle prendra des engagements comme garde malade.

—On demande une servante. S'adresser à Madame Camille Couture, 230 Rue Smith, Winnipeg. Téléphone Main 8810,

—M. John Anderson, de Norwood, va fixer sa résidence à Penticton, Colombie Anglaise. Il y a eu banquet en son honneur mercredi soir à Norwood.

—On demande une servante bons gages pas de lavage, connaissant la cuisine. S'adresser à Madame J. H Tremblay 739 Wolseley street Winnipeg, ou Telephone Sherbrooke 2328.

—La spéculation est très active à St-Vital et à St-Norbert. La dernière transaction importante est celle de MM. Champagne, qui ont vendu une partie de leurs terres,—côté ouest—et qui ont réalisé de forts montants. Nos félicitations.

— Une partie de cartes a été organisée par les Forestiers Catholiques pour mercredi, le 8 courant. Elle aura lieu dans leur salle, au-dessus du Club Laurier, avenue Provencher. La partie commencera à 8½ p m Les dames et demoiselles sont invitées à y prendre part.

—La municipalité St-Vital demande à la législature, à cette session, de l'autoriser à tenir ses polls ouverts jusqu'à huit heures du soir dans ses élections municipales L'idée est bonne et permettra aux nombreux contribuables qui ne résident pas dans la municipalité d'aller enregistrer leur voix.

—M. Alick Lauder, le chantre écossais de renom, sera au Theatre Walker, samedi le 11 mars, dans l'après-midi et la soirée. M. Alick est le frère du fameux comédien Harry Lauder qui fait une visite au Canada de ce temps-ci. Le 16 mars la pièce "The old Homestead". La semaine suivante, Polly of the Circus." Cette semaime Many Mammering dans "A Man's World".

—Mlle Catherine Parlow, le violoniste-femme le plus distingué du monde peut-être, se fera de nouveau entendre à la Central Congregational Church, vendredi le 3 mars. Un bon nombre de personnes, qui n'ont pu assister à son premier concert à Winnipeg, ne manqueront pas d'assister à celui de vendredi. Billets en vente chez Cross, Goulding & Skinner. (New Scale Williams,) vis-à-vis les magasins Eaton.

—L'entrée prochaine du Great Northern à Winnipeg donne lieu à de sérieuses discussions Il paraît que dans une récente conférence, J. J. Hill avait fait consentir certains échevins de Winnipeg à laisser le chemin de fer s'avancer dans l'intérieur de la ville en franchissant sept traverses à niveau. Naturellement les citoyens font un beau tapage. La gare de la nouvalle ligne sera construite entre les rues Isabelle et Paulin.

En France

LE MINISTÈRE BRIAND DÉMISSIONNE

M. Aristide Briand a remis les rênes du pouvoir entre les mains du président de la République. M. Briand a failli être défait sur une motion de confiance, et c'est ce qui l'a engagé à démissionner.

Municipalite de Montcalm

AVIS

AVIS est par les presentes donné aux contribuables de la dite Municipalité que le rôle d'évaluation pour l'année 1911 a été déposé à mon bureau et sera ouvert à l'inspection du public jusqu'au 18 mars 1911.

Que le Conseil siègera en cour de Révision mercredi 29ième jour de mars 1911, à la Salle Municipale à Letellier à 10 hrs A. M.

Que tous ceux qui auront des plaintes à formuler contre le dit rôle devront les transmettre par écrit au secretaire-trésorier soussigné, à son bureau à St-Jean-Baptiste le ou avant le 18ième jour de mars 1911.

Donne à St-Jen-Baptiste en mon bureau le 10ième jour de février 1911.

JOSEPH BARIL
Secretaire-Trésorier.

AVIS

Avis est par les présentes donné que Thomas Bell, de la ville de Winnipeg, dans la province du Manitoba, proprietaire d'hotel, fera application au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un bill de divorce contre sa femme, Adella Bernice Bell, de la dite ville de Winnipeg, dans le Manitoba, pour cause d'adultère.

Daté à Winnipeg, dans la Province de Manitoba, ce 15ème jour d'octobre A. D 1910.

PHILIPPS & WHITLA,
Solliciteurs pour le demandeur

FEUILLETON DU MANITOBA

Un Mariage Telegraphique

No 14

Richard avait envie de répondre: oui. Il sentait en effet bourdonner ses oreilles et tourner sa pauvre tête. Mais ce ne fut qu'un instant de faiblesse. Par un effort de volonté le jeune homme redevint maître de lui-même; il se redressa et répondit loyalement:

— Non, Monsieur, je ne suis point marié! Mais vous n'avez pas besoin d'aller à Meudo demain... Le coupable, c'est moi!

— Vous! Monsieur le substitut?

— Non, non! ni substitut ni magistrat... (j'en demande pardon à Mlle Leréal), mais bien Richard du Garnac, employé du télégraphe!

Mirielle poussa un cri et cacha sa jolie figure dans ses mains en murmurant: "J'aurais dû m'en douter le jour de l'orage..."

— Mademoiselle, lui dit le jeune homme d'un accent pénétré, pardonnez-moi, je vous en supplie!... Je suis navré de vous avoir fait de la peine... Je donnerais tout mon sang pour vous épargner la plus légère contrariété!... Ne me maudissez pas! ...et croyez bien que lorsque je suis venu ici, c'était pour réparer autant que possible... Mais je comprends l'inconséquence de ma conduite... Monsieur du Garnac je suis à votre disposition...

— Un duel! s'écria Mirielle en s'élançant dans les bras du capitaine. N'allez pas vous battre au moins, je ne le veux pas, non, non... Ne lui faites pas de mal! Je lui pardonne! Entendez-vous, papa du Garnac?... Cher ami si vous m'aimez! Au nom de mon père! ne me rendez pas malheureuse!...

— Oui, ma chère enfant, oui, disait le vieillard, calmez-vous!...

Ne sanglotez pas ainsi... Tout cela pourra s'arranger puisque vous le désirez!... Mais sapristi! Cette fois je n'y comprends plus rien... Il faut voir dans ce pays pour voir des histoires pareilles... A moins que je ne sois devenu tout à fait fou, dit-il en se frappant le front, j'éclaircirai la chose. Voyons, jeune homme, vous reconnaissez-vous coupable?

— Oui, Monsieur.

— En conseil de guerre alors! Nous allons juger ça militairement!

Et se retirant du côté des dames, il laissa Richard tout seul au milieu de l'appartement; puis il lui dit d'un ton solennel:

— Prévenu? vous êtes accusé d'avoir agi déloyalement: 1° en profitant d'une similitude de nom et de profession pour vous substituer au capitaine du Garnac, ici présent, et 2° d'avoir par là manqué aux égards, au respect que vous deviez à Mlle de Boisfleury, en vous jouant d'elle, en trompant sa bonne foi! Prévenu, présentez votre défense!...

— Permettez que je remplisse les fonctions d'avocat? dit alors Mme du Garnac, qui, dès le premier abord, avait saisi toute l'importance de la scène que nous venons de décrire...

Sur un signe affirmatif du capitaine qui prenait son rôle très au sérieux, elle vint se placer résolument à côté de son fils......

XII

Mme du Garnac parla longtemps et quel avocat qu'une mère!

Tout en blâmant la conduite de son fils dans ce qu'elle avait eu de léger, d'inconséquent, elle sut si bien faire ressortir la droiture de ses intentions, le sentiment vrai et profond que lui avait inspiré la charmante Mirielle, que le vieux papa du Garnac lui-même, se sentit convaincu et vit sa colère s'évanouir... Mais il aurait fallu le voir lorsque la mère de Richard dit enfin en s'adressant à lui:

— Monsieur, nous sommes parents: c'est certain, puisque Mlle Geneviève du Garnac, dont vous avez hérité, était aussi notre cousine. Je prends donc la liberté de vous appeler "mon cousin" et de vous demander la main de Mlle de Boisfleury, votre fille adoptive, pour mon fils!...

Toutes les bombes passées, présentes et futures passèrent par la bouche du vieux grognard. Rien ne prouve non plus qu'un juron plus énergique ne leur ait pas tenu compagnie... Il fallait bien s'attendre à ce premier coup de feu... Tout en mordant sa fière moustache, il grommelait:

— Morbleu, voilà du beau! Un drôle que je voulais pourfendre! Et qui est mon parent! Qui se trouve amoureux fou de Mirielle et qui me la demande en mariage! C'est trop fort! J'aimerais mieux être à l'assaut de la tour de Malakoff!... A-t-on jamais vu un pareil conseil de guerre! Mais, aussi, quand les femmes s'en mêlent!...

Et il arpentait le salon dans tous les sens, d'un pas cadencé, mesuré, d'une précision qui aurait fait honneur à une revue au champ de Mars.

— Madame, dit-il pourtant très courtoisement, quand il se fut un peu calmé, je suis très honoré de vous nommer: ma cousine!... et ma foi! vous savez bien manier la parole... je vous en fais mon compliment!... Quant à la demande que vous me faites, je vous dirai que la réponse de cette chère enfant sera la mienne: mais... Ah oui, morbleu! il y a un mais!... Ce serait trop commode, sans cela! Mais, dis-je, que Monsieur votre fils viendra la chercher lui-même dans six mois! Pas avant! C'est bien le moins qu'il soit aux arrêts pendant ce temps...

Se tournant alors vers Richard, il lui dit

— Vous l'entendez, jeune homme, dans six mois!... La punition est légère et le jugement sans appel.

— Je me soumets!... Mais au moins, Mademoiselle, me permettrez-vous d'espérer?...

Et Richard s'avançant jusqu'à Mirielle, mit un genou en terre, lui disant d'une voix émue, tremblante...

— Un mot! rien qu'un mot d'espoir!...

La modestie, le bonheur se disputant les joues de la jeune fille les transformèrent en vraies cerises... Troublée un instant, elle se remit bientôt; puis, simplement, dignement, elle tendit la main pour relever le jeune homme, et comme il pressait dans les siennes cette main mignonne et chérie, elle lui dit en souriant:

— Je vous attends dans six mois!...

— Merci! oh merci! furent les seuls mots qu'il put articuler.

— Bon! Voilà qui ne va pas trop mal... se disait le capitaine: allons, mon vieux, tu n'auras retrouvé ta petite colombe que pour la laisser s'envoler de nouveau...

Mme du Garnac avait attiré Mirielle dans ses bras et lui murmurait de bien douces choses, sans doute, car la pauvre enfant en versait des larmes de joie. Elle avait tant souffert de se trouver seule, isolée, abandonnée pour ainsi dire, qu'elle jouissait avec ivresse de ces marques d'affection...

— Tout cela est très joli, Madame ma cousine, dit le papa du Garnac de son ton bourru, mais je vois que Mlle Mirielle va perdre ses beaux yeux à force de pleurer, tantôt de plaisir et tantôt de peine; puis encore de bonheur... Laissez donc cette chère petite, je vous prie, vous aurez bien le temps plus tard...

— Vous avez raison, mon cousin, toujours raison...

— Au revoir, mon enfant! dit-elle en déposant sur le front de la jeune fille un baiser tout maternel.

Elle s'excusa ensuite auprès de Mlle Francine qui, nous pouvons le dire hardiment, ne comprenait absolument rien à tout ce qui venait de se passer: c'était pour elle une véritable féerie où les personnages se transformaient si subitement qu'elle n'avait pas le temps de les reconnaître... La pantoufle de Cendrillon, la clé de Barbe-Bleue, la robe de Peau d'âne, la Belle au bois dormant elle-même, lui aurait apparu qu'elle n'en aurait pas été plus étonnée, elle saluait encore Richard du titre de substitut, lorsque celui-ci se retira ainsi que sa mère.

L'excellente demoiselle comprenait encore moins que Mirielle allait partir bientôt, le lendemain peut être, car, séance tenante, le bon papa du Garnac avait rédigé et fait écrire une démission en règle et ne voulait pas quitter la petite ville de B... sans emmener sa chère fille.

Mlle Leréal, effrayée du vide qu'allait faire autour d'elle le départ de Mirielle, sentit se réveiller tous les bons sentiments qu'elle avait d'abord éprouvés pour la jeune fille. Bientôt même ils reparurent avec plus de force et devinrent très démonstratifs: qu'allait-elle devenir sans Mlle de Boisfleury? C'était sa compagne, son amie qu'on lui enlevait!... Elle était si douce, si aimable, si gracieuse... Un cœur d'or, un caractère incomparable!...

— Eh parbleu! Je le sais bien, Madamoiselle! répondait à toutes ces doléances, le capitaine, qui riait dans sa barbe. Oui, oui, oui! Vous avez raison, mille fois raison, et ce n'est pas moi qui vous donnerai un démenti, croyez-le bien!...

— Mais, Monsieur du Garnac, vous ne pouvez vous figurer combien cette chère petite va me manquer? Toujours assidue au travail, prévenante pour moi, polie envers tout le monde!...

A suivre

Quelle belle unanimite!

(L'*Evénement*)

Quand nous avons signalé le fait que la majorité des membres du Board of Trade de Montréal s'étaient prononcés contre le traité de réciprocité comme contraire aux intérêts généraux du Canada, la *Vigie* nous a répondu que ce corps était composé de conservateurs acharnés toujours opposés aux mesures du gouvernement de Sir Wilfrid Laurier.

Cette réponse, qui n'en est pas une, était d'ailleurs inexacte, et nous l'avons démontré dans le temps.

Aujourd'hui, le Board of Trade de Toronto s'étant aussi prononcé contre la convention Taft-Fielding, nous sommes curieux de savoir quelle objection le confrère verra à sa compétenee?

Toronto est une ville essentiellement conservatrice et tory. Dire encore qu'elle est toujours prête à nuire à nos gouvernants libéraux serait facile et commode; mais, il y a un *mais* considérable qui prévient ce cliché

Comme naguère le député de Welland, ce sont des libéraux qui ont pris l'initiative de l'opposition à la réciprocité, au Board of Trade de Toronto!

Sir Edmund Walker. le colonel Dennison, M. Hugh Blain, tous des libéraux ardents—et, ce qui plus est, des libéraux millionnaires—se sont élevés fortement contre un changement de tarif et ont promis de renoncer à leur parti politique plutôt que de donner dans les projets *récipro-annezionnistes* (qu'on nous permette ce mot de création torontonienne) de M. Taft.

—A louer, un bureau. S'adresser au *Manitoba.*

Le Manitoba est en avant

Manitoba a 6,019,200 acres de surface d'eau, ce qui donne aux terrains les plus grands avantages au point de vue des récoltes: l'égoût et l'arrosage.

Il y a encore 25,000,000 d'acres inoccupés.

La population de la Province en 1901 était de 225,211. Elle est maintenant d'environ 500,000 ce qui est un Progrès plus que satisfaisant.

La production du blé, de l'avoine et de l'orge se chiffrait en 1901 de 90,367,085 minots; en 5 ans elle a augmenté à 129,475,943 minots.

Winnipeg, en 1901, avait une population de 42,240. Maintenant elle possède environ 150,000 âmes, ce qui veut dire qu'elle a quadruplé en huit ans. L'évaluation de Winnipeg était, en 1901, de $26,405,770; elle se chiffre maintenant à $111106, 390. Elle a donc triplé en sept ans.

Nous avons toutes les facilités de transport. Quatre transcontinentaux, complétés ou en voie de construction passent par Winnipeg et on compte dans la province près de 4,000 milles de chemins de fer terminés.

Manitoba est la partie du globe qui a progressé le plus rapidement au point de vue de l'agriculture et du commerce. C'est la place où l'on peut s'établir sans risque et placer des capitaux, car c'est la place où l'on obtient les meilleurs revenus pour notre travail ou notre argent.

Pour renseignements, veuillez vous adresser à
JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
A. A. C. LaRIVIERE, 22 Bâtisse de l'Alliance, Montréal, Québec.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration.
Winnipeg, Manitoba

On Demande

Une servante pour une petite famille, bonne position, $15,00 par mois. S'adresser Madame F. H. Ringwood, Lenore, Manitobe. Ici on parle français.